



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.3/1997/18/Add.1
8 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE
Vingt-neuvième session
10-14 février 1997
Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

COOPÉRATION TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DES STATISTIQUES

Problèmes critiques de la coopération technique

Note du Secrétaire général

Additif

1. La question de la coopération technique figurait à l'ordre du jour de toutes les sessions (au moins les cinq dernières) de la Commission de statistique. L'un des points examinés concernait l'analyse du financement de la coopération technique tant au niveau national qu'international qui a fait l'objet d'un rapport publié dans le document E/CN.3/1997/18. Toutefois, à côté des problèmes de financement, il existe d'autres domaines aussi importants qui permettent d'évaluer le succès de la coopération technique.

2. L'un des paramètres, au demeurant souvent négligé, permettant de mesurer ce succès, est l'attachement dont font preuve les gouvernements pour cette activité. En effet, l'engagement du Bureau national de statistique n'est pas toujours suffisant. Le ministère de tutelle et les autres ministères concernés doivent également être impliqués. Les résultats du projet doivent être tangibles non seulement aux yeux du Bureau national de statistique mais aussi à ceux des autres ministères et du grand public. Ainsi, prenons le cas, par exemple, d'un projet destiné à améliorer la capacité d'un pays donné de planifier les activités de collecte de données sociales, les exécuter et en diffuser les résultats. Le Bureau national de statistique sera probablement vivement intéressé par le projet auquel il consacra beaucoup d'énergie et de ressources. Or, s'il se trouve que le gouvernement a décidé que les données statistiques financières étaient plus importantes et si les statistiques sociales ne figurent pas parmi les priorités nationales, les résultats du projet, même s'ils sont techniquement satisfaisants, n'influeront pas

* E/CN.3/1997/1.

nécessairement sur la décision des responsables gouvernementaux ou même des citoyens ordinaires. Dans ce cas, le projet pourrait même se révéler contreproductif, le pays donateur estimerait que son aide n'a pas produit de résultats tangibles et les décideurs au sein du gouvernement pourraient, à leur tour, conclure que l'aide aux projets en matière de statistiques n'est pas utile.

3. Avant de prendre une décision sur un éventuel projet de coopération technique, aussi bien le pays ou l'organisme donateur que le pays bénéficiaire, doivent prendre en compte non seulement la faisabilité technique mais aussi l'utilité du projet pour les responsables politiques et le public. En tant que spécialistes, les statisticiens n'ont certes pas à prendre de positions politiques mais ils sont néanmoins tenus de veiller à ce que leurs produits soient utiles pour le débat politique. Ce facteur doit également être pris en compte lors du choix des projets de coopération technique.

4. Il est un autre problème souvent difficile à comprendre pour les responsables gouvernementaux et le grand public. Il s'agit du temps qui s'écoule entre le lancement du projet de coopération technique et la production de résultats exploitables. S'il importe de ne pas se montrer exagérément optimiste quant à la rapidité d'obtention des résultats, il est tout aussi important de tenir compte des contraintes de temps auxquelles sont soumis les responsables. Si les statisticiens savent qu'il faut des années pour concevoir et réaliser une enquête par sondage, il est très difficile d'en convaincre les politiciens et ceux dont les contraintes de temps s'expriment en mois. Le pays donateur peut jouer un rôle décisif à cet égard en contribuant à mettre au point des mesures intérimaires tout en appuyant le Bureau national de statistique s'agissant de la nécessité de mettre en place une base solide pour les activités de collecte, d'analyse et de diffusion des données.

5. La formation est l'un des meilleurs moyens de renforcer les capacités existantes. Cette formation comporte deux volets. Le premier porte sur la sensibilisation aux principes de base de la statistique, généralement au niveau de l'université. Il existe d'excellents programmes universitaires dans le domaine des statistiques à travers le monde et certains pays ont introduit des programmes de formation universitaire dans le domaine des statistiques officielles. Toutefois, presque tous ces enseignements ne sont dispensés que dans les pays développés. La priorité consiste donc à améliorer la qualité et la quantité des programmes universitaires et postuniversitaires dans les pays en développement. Il s'agit là certes d'une tâche de longue haleine mais, si elle n'est pas entreprise, il ne faut guère s'attendre à ce que les systèmes de statistiques des pays en développement donnent des résultats probants aux plans de la qualité et de la quantité. Pour remédier à cet état de choses, des ressources pourraient être consacrées à la création d'écoles régionales supérieures ou spécialisées.

6. L'autre volet de la formation porte sur certains besoins spécifiques comme l'établissement de registres du commerce, les techniques d'échantillonnage et les méthodes de corrections des variations saisonnières. La manière la plus rentable d'assurer ce type de formations consiste à dépêcher un instructeur dans le pays concerné. Beaucoup de pays donateurs considèrent que la manière la plus efficace de fournir ce type d'assistance consisterait à organiser deux ou

plusieurs missions de durée raisonnable dans le pays concerné. Les bourses ou les voyages d'études peuvent également permettre aux statisticiens d'un pays donné d'apprendre auprès de leurs voisins qui ont les mêmes problèmes ou auprès de bureaux de statistique plus équipés. Il importe bien entendu de veiller à ce que les participants à ces voyages d'études soient ceux qui sont en mesure de tirer profit des moyens techniques.

7. Le problème le plus souvent évoqué s'agissant de ce type de formation concerne la fuite des lauréats vers le secteur privé ou les organismes paragouvernementaux qui offrent des salaires supérieurs à ceux du secteur public. Compte tenu de la dynamique de nombreux pays en développement, notamment la disparité entre les salaires, il serait illusoire de penser que cette situation pourrait changer dans un avenir proche. S'il est certes possible d'essayer de sélectionner les stagiaires parmi ceux qui sont susceptibles de rester et d'exiger d'eux qu'ils signent des contrats après leur formation, aussi bien les pays donateurs que les pays bénéficiaires doivent s'attendre à ce que seule une partie, souvent infime, des stagiaires restera dans le secteur public.

8. Il est tout à fait compréhensible que les pays bénéficiaires veuillent mettre à profit les compétences les plus larges possibles. Toutefois, les ressources des donateurs étant limitées, il importe de les utiliser au mieux. Il est évident que le pays bénéficiaire est le mieux à même de coordonner ses propres besoins qui ne peuvent en fait être identifiés par personne d'autre. Quant aux donateurs, ils doivent être informés du type d'assistance qui est ou a été proposé afin de pouvoir prendre des décisions en connaissance de cause. Nous estimons pour notre part qu'un système d'information, et non pas un mécanisme de coordination, serait très utile à cet égard. En fait, ce système pourrait être tout simplement un tableau d'affichage établi par le pays bénéficiaire et accessible à tous. Chaque pays donateur pourrait ainsi présenter son projet en indiquant l'intitulé accompagné d'une brève description. Les autres donateurs qui pourraient être intéressés par un projet avec le pays concerné pourraient consulter la liste et, s'ils le désirent, obtenir davantage de détails ou décider de coordonner leurs activités. La Division de statistique de l'ONU pourrait apporter son concours à cet égard. Nous tenons à souligner que ce panneau d'affichage électronique vise à faciliter la coordination entre les donateurs au cas où ces derniers le souhaiteraient.

9. Il importe que les projets de coopération technique portent réellement sur la coopération et non pas simplement sur l'assistance technique qui, en général, ne concerne pas le renforcement des capacités, qui nécessite un véritable transfert de technologie du donateur au bénéficiaire. Par ailleurs, le partenariat, quand il existe, est plus valorisant au plan intellectuel et psychologique et pourrait contribuer à institutionnaliser le transfert de technologie.

10. Enfin, le projet doit avoir des objectifs clairs, quantifiables et axés sur le domaine de la statistique. Les projets de coopération technique dans ce domaine ne doivent pas servir de paravent pour obtenir des véhicules et d'autres équipements (au demeurant indispensables) mais n'ayant qu'un lointain rapport avec la statistique.